

Agriculture Biologique

L'aval de la filière biologique très dynamique

En Bourgogne-France-Comté près de 950 entreprises sont certifiées en agriculture biologique comme transformatrices ou distributrices en 2018. L'aval de la filière bio est très dynamique. Entre 2015 et 2018, le nombre d'entreprises a augmenté de 38 %. Elles sont principalement situées dans les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et dans une moindre mesure dans le Doubs et le Jura. En dehors de la distribution, elles interviennent essentiellement dans les secteurs du lait, de la viande et de la vigne. Les entreprises de l'aval emploient plus de 20 000 salariés, ne travaillant pas exclusivement pour la filière bio. Ils se situent principalement dans la transformation de la viande et la transformation de produits laitiers.

La filière bio est très dynamique en Bourgogne-France-Comté. En 2018, 2 300 producteurs sont enregistrés par l'Agence Bio dans la région. Leur nombre est en constante évolution avec un quasi doublement des structures entre 2015 et 2018, aidé en cela par des politiques incitatives et des changements de comportement alimentaire.

Au niveau national la région Bourgogne-France-Comté se place au 8^{ème} rang pour le nombre de fermes et au sixième rang en terme de surface agricole utile avec près 170 000 ha. Cela représente une augmentation de 19 % par rapport à l'année 2017. Ce sont essentiellement le nord de la Côte-d'Or et l'Yonne qui participent le plus à cette hausse avec un grand nombre d'exploitations en conversion.

L'aval de la filière biologique dynamique sur l'ensemble de la région

En Bourgogne-France-Comté en 2018, près de 950 entreprises habilitées en bio interviennent dans les secteurs de la transformation et de la distribution.

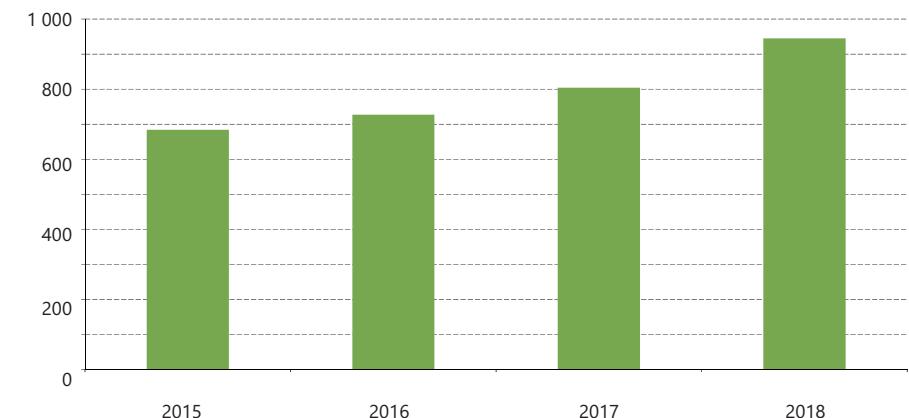
Le nombre d'opérateurs de la région a fortement progressé sur la période 2015-2018.

La hausse est de 38 % avec un total de 261 nouvelles sociétés qui se sont développées ou ont été agréées.

Cette progression du nombre d'opérateurs aval est importante dans l'ensemble des départements, même si elle n'est pas homogène. Elle va de + 19 % dans le Territoire de Belfort à plus environ 45 % dans le Jura, l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or. Il faut néanmoins relativiser ces fortes évolutions du fait d'un nombre d'opérateurs

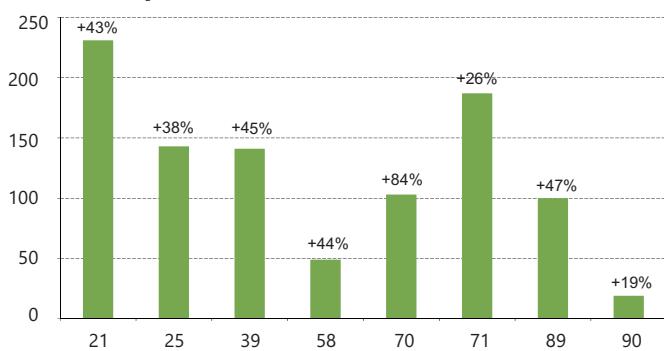
differents selon les départements. Ainsi le nombre de structures de la Nièvre progresse de 44 % mais le département ne compte que 49 établissements. La Côte-d'or est le département le plus important avec près du quart des opérateurs aval de la région, il contribue ainsi à plus du quart de l'évolution de ces entreprises. La Saône-et-Loire est le deuxième plus gros département (148 entreprises). Sa relativement moindre évolution

Figure 1. Nombre d'entreprises de l'aval de la filière biologique en BFC



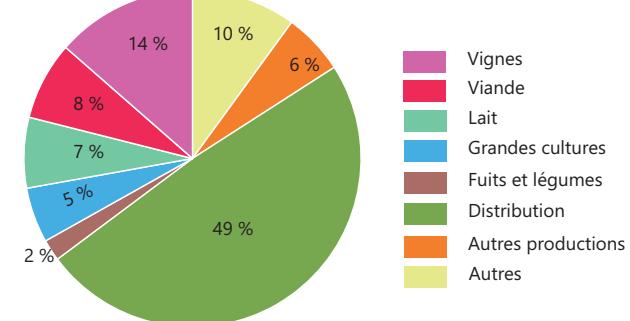
Source : Agence Bio

Figure 2. Nombre d'entreprises de l'aval par département et évolution 2015-2018



Source : Agence Bio

Figure 3. Répartition des entreprises de l'aval de la filière bio par secteur d'activité



Source : Agence bio, Insee-Clap 2015, Dares-MMO traitements Direccte BFC

(+26,4 %) la fait contribuer à seulement 15 % de l'augmentation. Au contraire le Jura, plus modeste en nombre d'entreprises, contribue à près de 17 % de la hausse grâce à sa très forte progression.

La distribution concentre la moitié des établissements de l'aval

Une partie des entreprises agréées par l'agence bio ont pu être associées à leur code d'activité APET par différentes sources, puis regroupées par grande filière (cf. sources et méthode). Parmi les filières définies, la distribution concentre la moitié des entreprises de l'aval. Il s'agit de commerces de détail qui, pour un certain nombre, font également de la transformation alimentaire. C'est notamment le cas des boulangeries associées aux grandes et moyennes surfaces.

Les entreprises aval liées à la transformation de la vigne viennent en deuxième position en terme de représentation. Elles comprennent les entreprises de vinification et du commerce de gros de vins. Avec près de 100 unités, elles représentent 14 % du poids total des structures de la région. Les secteurs de la transformation et du commerce de gros de viande et de produits laitiers viennent ensuite, avec 7 % et 8 % des entreprises de l'aval. Les entreprises aval liées aux grandes cultures (boulangerie, meunerie, brasserie...) et celles liées aux autres fabrications (chocolaterie...) représentent 5 % et 6 % des structures. En complément à ces filières, de multiples structures avec des secteurs d'activité divers sont présentes, elles sont pour la plupart peu nombreuses par code d'activité APET. On y retrouve pêle-mêle des vendeurs sur les marchés, de la restauration rapide...

Ces secteurs se répartissent différemment selon les départements, suivant les spécificités de ces derniers. Ainsi les en-

treprises liées à la filière viticole tiennent une part majoritaire en Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire (entre 27 % et 49 % des entreprises de ces départements). Cette part descend à 16 % dans le Jura où, comme dans le Doubs ce sont les acteurs de la filière laitière qui prédominent avec respectivement 28 et 33 % des structures de l'aval Bio.

Des entreprises situées dans les bassins d'emplois.

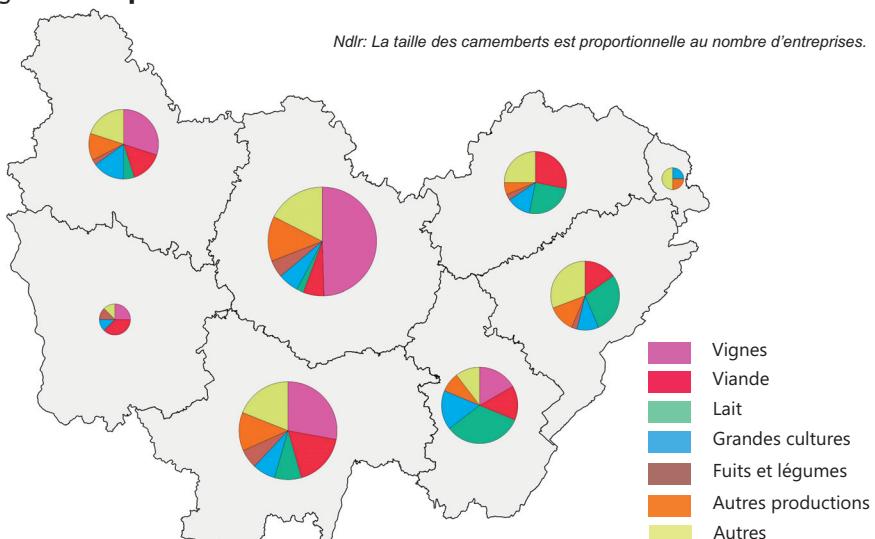
Les zones à faible densité de population sont également celles qui ne recensent que peu d'entreprises de transformation habilitées en bio. Ainsi la Nièvre et le Châtillonnais apparaissent comme peu présents sur le secteur. Les entreprises se concentrent vers les principaux pôles d'emplois de la région. Au contraire les producteurs sont mieux répartis sur le territoire régional.

L'axe Dijon Beaune Mâcon, présente une forte densité de structures liées à la filière viticole bien implantée et un nombre im-

portant de producteurs dans la zone. Il en est de même dans le Chablisien et autour de Lons-le-Saunier. Le Jura présente la particularité d'avoir près de 20 % de viticulteurs en AB soit plus du double des autres vignobles.

À l'est, le massif du Jura compte 30 % des établissements laitiers français en lien avec les filières AOP qui imposent des fromageries de petites tailles en lien avec le territoire. La demande étant présente cela permet le développement de petites unités en AB. Comme pour les producteurs, les unités de la filière grandes cultures sont plutôt situées en plaine. Le rapport entre nombre de producteurs et nombre d'entreprises de l'aval est variable suivant les secteurs. Les filières Grandes cultures, fruits et légumes et autres productions comptent entre 7 et 9 producteurs par entreprise de l'aval. Les filières lait, viande et vignes apparaissent moins concentrées avec moins de 5 producteurs en moyenne par entreprises de l'aval. Dans la fabrication de produit laitier

Figure 4. Répartition des activités de transformation bio



Source : Agence bio, Insee-Clap 2015, Dares-MMO traitements Direccte BFC

le fonctionnement par fruitière dans l'est de la région peut expliquer cet écart, dans la filière viticole de nombreux agriculteurs élèvent eux-mêmes leur vin.

La filière aval Bio emploie plus de 20 000 salariés

Par rapport à l'ensemble des entreprises des différentes filières, celles engagées en AB ne représentent que 2 % du total des entreprises des filières bien identifiées. Les filières laitières et viande semblent plus engagées en bio, avec respectivement 14 % et 7 % du nombre global des structures. À l'inverse, dans la filière grandes cultures, la part ne dépasse pas 1 % quand les structures de la filière viticole atteignent seulement les 2 %.

Les entreprises de la filière aval des produits sous label agriculture biologique emploient plus de 20 300 salariés en 2015. Cependant, l'ensemble de ces emplois n'est pas forcément dédié au secteur bio puisque beaucoup d'entreprises ont des activités mixtes bio / non bio.

Hors métiers de la distribution, les filières liées plus directement à la transformation comptent plus de 7 000 salariés. Les industries de transformation carnées ou laitières sont les plus gros employeurs. Ainsi plus de 2 260 emplois sont recensés dans la filière lait qui est fortement présente à l'Est de la région. Avec plus de 2 000 emplois, l'industrie des transformateurs et conservateurs de viande se place en seconde position. A la suite de ces deux gros secteurs de transformation se retrouvent les entreprises de la filière viticole qui emploient environ 1500 personnes malgré un nombre d'établissements plus important. La filière grande cultures qui comprend la transformation des céréales (minoteries, boulangeries, brasseries) représente 900 emplois sur la région..

En moyenne, parmi les grands secteurs, 23 % de l'emploi régional se situent dans une entreprise aval agréée en Agriculture

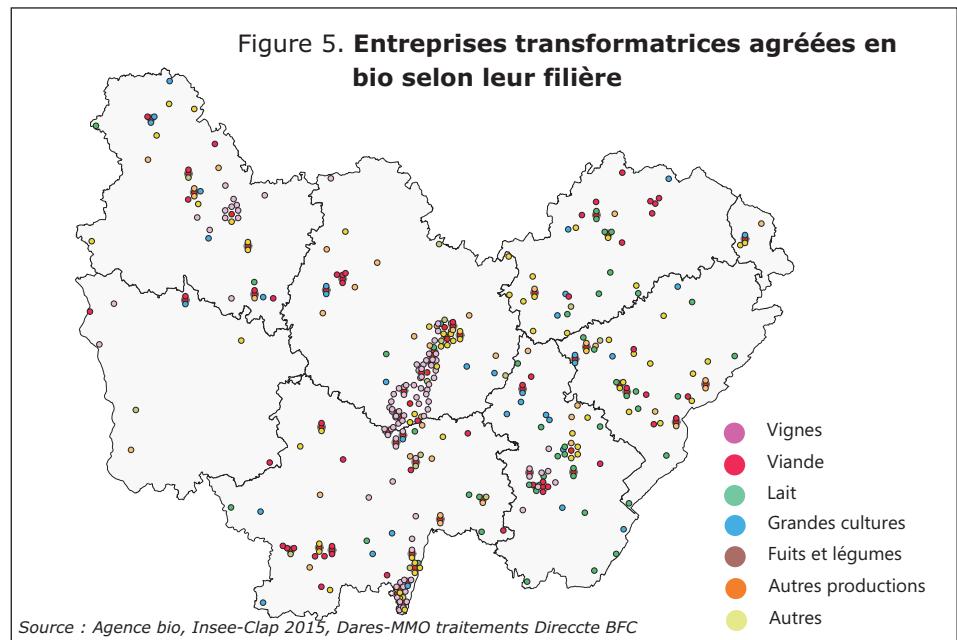
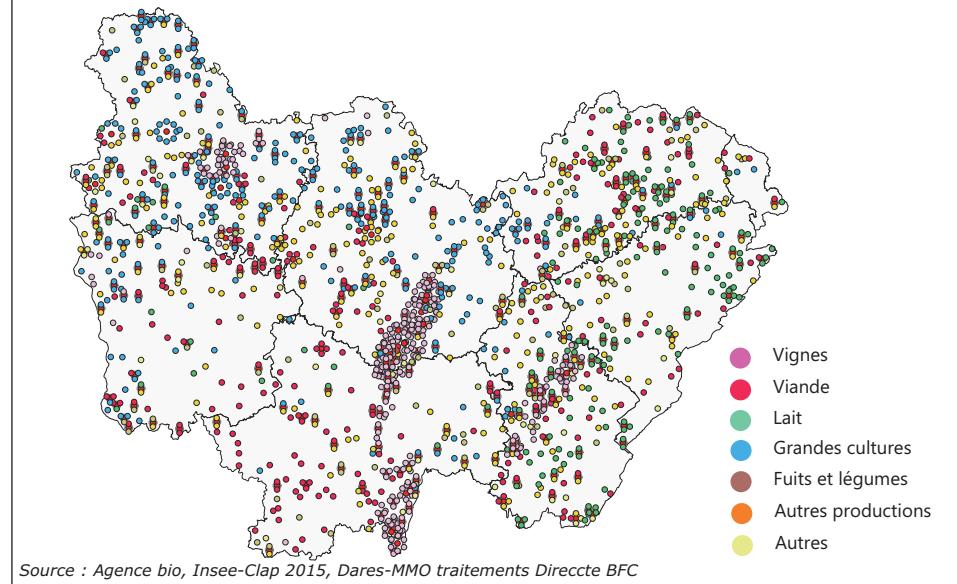


Figure 6. Producteurs agréés en bio selon leur filière



biologique. Une part bien plus importante qu'en termes d'entreprises. Ce sont donc généralement des entreprises de grandes tailles. Toutefois, il faut prendre ces chiffres avec un certain recul car seule une partie des salariés d'une entreprise agréée peuvent travailler dans la filière bio. En effet, beaucoup d'entreprises produi-

sent à la fois des produits destinés au marché Bio et au marché conventionnel. D'un point de vue filière, hors Distribution qui est majoritaire, c'est dans les filières viticoles et fruits et légumes où l'on recense le plus de petites structures de moins de 20 salariés avec près de 80 % du total des entreprises de ces filières. À l'op-

Figure 7. L'emploi dans les entreprises transformatrices et distributrices de la filière bio par grande filière.

	Entreprises			Emploi		
	BIO	CONVENTIONNEL	RATIO BIO/CONV	BIO	CONVENTIONNEL	RATIO BIO/CONV
Autres productions	40	1540	3%	1317	6590	20%
Distribution	332	15657	2%	11846	52263	23%
Fruits et Legumes	14	412	3%	344	1210	28%
Grandes cultures	36	5144	1%	933	4195	22%
Lait	46	320	14%	2259	5994	38%
Viande	51	698	7%	2044	5580	37%
Vignes	92	4913	2%	1567	11935	13%

Source : Agence Bio 2018, Insee-Clap 2015, Dares-Sissmo

Note de lecture : note de lecture : les entreprises mixtes bio/non bio se situent dans la colonne bio.

posé la filière lait compte moins de 60 % de petits structures.

Comme pour la part des entreprises, c'est dans la filière lait que la part des salariés bio est la plus élevée (38 %). La filière viande se démarque également avec 37 % de salariés dans une entreprise certifiée.

La Saône-et-Loire est le premier employeur de la filière aval

Au niveau départemental, la position en terme de salariés n'est pas forcément liée à la position en termes d'entreprises. Ainsi si la Côte-d'Or arrive en tête pour le nombre d'entreprises et seconde pour la

main d'œuvre, l'Yonne pourtant cinquième en ce qui concerne les établissements se classe à la troisième position pour ce qui est des emplois. On retrouve la Saône-et-Loire en première position avec près de 4 000 emplois recensés.

Les départements à forte présence d'entreprises mais moindre en terme d'emplois abritent de nombreuses petites structures plus susceptibles d'employer des salariés « spécialisés » dans le Bio , a contrario des grands groupes IAA qui disposent d'un atelier dédié au Bio mais dont la plus grande partie de la production et des salariés est orientée vers du conventionnel. La Nièvre compte 44 % d'établis-

sements de moins de 20 employés quand la Côte-d'Or en recense 51 %.

La part et le dynamisme de l'aval du secteur Bio montrent la montée en puissance de cette filière qui emboite le pas de la filière amont dans certains secteurs et permet la valorisation des produits issus de l'agriculture biologique. La demande des consommateurs en constante augmentation incite et favorise la structuration de ces filières. Il reste à trouver un point d'équilibre entre les acteurs de la grande distribution et ceux des circuits spécialisés dans la répartition et l'occupation du marché.

Sources et Méthode

Les données de l'Agence bio donne la liste des établissement distributeurs et transformateurs agréés en bio. Pour enrichir les données, des appariements ont été réalisés avec les données issues du fichier Insee-Clap 2015 et celles plus récentes issues de la Direccte. L'ensemble des structures n'a pas pu être appareillé : sur les 950 entreprises de l'aval, un peu plus de 70% ont pu être complétées par leur localisation exacte, le secteur d'activité et les effectifs de chaque établissement.

Les données de l'agence Bio distinguent les transformateurs et les distributeurs. Toutefois il a été retenue l'option de regrouper en un seul ensemble la totalité des acteurs de l'aval et de les distinguer dans un second temps selon un regroupement en 8 grandes familles.

Ainsi, une nomenclature spécifique a été mis en place afin d'avoir une vision plus précise de l'aval de la filière bio et des activités des opérateurs de transformation et distribution. L'ensemble des opérateurs (transformateur et distributeurs) ont ainsi été répartis en familles proches des filières de productions agricoles :

- **Les grandes cultures** : regroupent les codes 0111Z, 1041A, 1041B , 1061A, 1061B, 1071A, 1071D, 1072Z, 1073Z, 1105Z, 1106Z à savoir huiles et graisses, meunerie, pâtes alimentaires,...
- **Le lait** : regroupe les codes 1051A, 1051B, 1051C, 1051D, 4633Z (beurre, fromages)
- **La viande** : regroupe les codes 0147Z, 1011Z, 1012Z, 1013A, 4623Z, 4632A, 4632B, 4632C, à savoir les abattoirs, commerces de gros de viande ou d'animaux, ainsi que la transformation.
- **La vigne** : regroupe les codes 0121Z, 1101Z, 1102A, 1102B, 4634Z à savoir culture de la vigne et vinification, commerce de gros de boissons et distillation.
- **Les fruits et légumes** : 0113Z, 1032Z, 1039A, 1039B, 1103Z, 4631Z, à savoir le maraîchage, les conserves de fruits et légumes,...
- **Les autres productions** : Cette famille comprend les codes NAF 108, 109, 110 et 463 avec par exemple : les commerces de gros (surgelés, poissons,...) aliments pour animaux, Thé, café...
- **Autres** : Autres non liées à la production agricole.
- **La distribution** : Tous les commerces de détails (GMS, marchés, VPC,...)

Pour en savoir plus

Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté 2020,
http://www.biobourgogne.fr/les-chiffres-de-la-bio_247.php

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Pierre Froissart
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : ISSN : 2681-9031
© Agreste 2020